



**GERER:**  
Frais généraux,  
faites le point  
sur vos  
Contrats

**E-ENTREPRISE**

**N° 72**

**OCTOBRE 2009**

En bon gestionnaire, il est important de faire le point régulièrement sur les coûts générés par vos frais généraux. S'ils sont trop élevés ou évoluent brusquement, il faut agir. Voici quelques conseils utiles pour optimiser vos dépenses en période de crise.

### 1 - Qu'est-ce qui vous coûte cher ?

Avant toute chose, faites le point sur vos dépenses et regardez attentivement les postes de charge. Demandez à votre expert-comptable de vous sortir un grand livre fournisseurs et analysez-le : montants, récurrence..., vous saurez précisément ce sur quoi il vous faut vous pencher.

### 2 - De quelles conditions bénéficiez vous ?

Le prix seul n'est pas une donnée suffisante. Il est parfois intéressant de bénéficier de conditions de paiement particulières ou de savoir apprécier la réactivité ou les compétences très spécifiques d'un fournisseur. Dans la colonne des plus, ces points sont à noter.

### 3 - Existe-t-il des solutions alternatives ?

Ce n'est pas vrai pour tout, mais pour un certain nombre de prestations, les opérateurs du marché ont évolué et il existe désormais des possibilités nouvelles. Ce peut être le cas pour le téléphone accessible à moindre coût par Internet ou lorsque certains monopoles disparaissent et que de nouveaux opérateurs proposent leurs services à prix intéressant.

### 4 - La prestation que vous achetez est-elle à votre mesure ?

Il est fréquent de payer pour des services dont nous n'avons pas besoin. Des flux Internet démesurés, des assurances qui font doublons... Cela a un coût. Regardez donc précisément ce que comprend chaque contrat. N'hésitez pas à demander à votre expert-comptable de vous aider à les décrypter et à demander des précisions aux fournisseurs.

### 5 - Faites le point avec vos fournisseurs

Tous vos contrats significatifs doivent être revisités annuellement. Il arrive fréquemment que votre fournisseur évoque à l'occasion d'un entretien sur votre contrat une nouvelle offre dont il peut vous faire bénéficier ou une prestation plus adaptée à votre situation actuelle.



Ordre des experts-comptables  
région Paris Ile-de-France

45, Rue des Petits Champs

75035 - PARIS Cedex 01

Téléphone : 01 55 04 31 31 / Télécopie : 01 55 04 31 70

[www.oec-paris.fr](http://www.oec-paris.fr)



est une publication électronique  
bimensuelle de

l'Ordre des experts-comptables

région Paris Ile-de-France

Directeur de la publication : Bernard LELARGE

Rédacteur en chef : Arnaud CUISINIER

Conception/Réalisation : BGC TOSCANE - [www.bgctoscane.com](http://www.bgctoscane.com)

Règle publicitaire : Effiliation

42, rue des Martyrs - 75009 PARIS / Téléphone : 01 40 18 54 04 / Site  
internet : [www.affiliation.com](http://www.affiliation.com)

©Istockphoto - Ordre des Experts-Comptables